

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Francis MARQUES
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

25 - EGLISE SAINTE-MARIE : RESTAURATION DU CHEVET, DU COEUR ET DE LA TOITURE DU BAS-COTE NORD - AVENANT N° 3 AU LOT TOITURE

Monsieur David CORBIN expose que, depuis l'étude du projet (septembre 2011), des intempéries (neige et grêle) ont entraîné des dégradations complémentaires qui se sont avérées beaucoup plus importantes sur les pans sud des toitures (nef et bas-côtés). De fait, d'importantes entrées d'eau se sont manifestées sur le bas-côté sud alors que sur le bas-côté nord, l'état de la toiture a moins évolué. Aussi, il a été convenu de modifier les zones et le planning des interventions. Pour cela, il est proposé de basculer les travaux prévus sur les bas-côtés nord (nef) vers les bas-côtés sud, tout en conservant une intervention (entretien) sur la couverture du bas-côté nord.

Après échafaudages et essais d'entretien sur les toitures de la nef, il s'est avéré qu'une telle opération était hasardeuse compte tenu de l'état des ardoises en place qu'il n'est pas possible de remanier sans casses extrêmement importantes. De ce fait, il est proposé non pas de procéder à un entretien mais à un changement complet de la couverture.

.../...

Compte tenu de l'état satisfaisant des voliges et de la charpente, ces dernières seront conservées en l'état et réparées très ponctuellement.

A noter que les réparations déjà réalisées sur le versant sud de l'église, avant que la décision d'arrêter ces dernières pour une réfection totale, ont généré des plus-values puisqu'un nombre très important d'ardoises a dû être remplacé et la mise en place des échafaudages a dû être prolongée.

Le présent avenant concerne le versant sud et le versant nord de la nef.

Le montant du marché, après avenant n° 2 (y compris tranches conditionnelles 1 et 2) s'élève à 222 108,97 € H.T.

Le montant de l'avenant n° 3, qui intègre des plus-values et des moins-values, entraîne une augmentation du marché de 39 089,45 € H.T. portant le montant total à 261 198,42 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juin 2014 à 18 h 00 en Mairie d'OLORON et a émis un avis favorable à la passation de l'avenant.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 du marché réfection de la toiture de l'Eglise Sainte-Marie.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 02/ 07/ 2014

Hervé LUCBÉREILH